

### Objet : Eau - Assainissement – Tarifs 2019 prestations et frais divers - Modification

*Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysière,*

Vu la délibération n° 42 du Conseil Communautaire du 28 mars 2019 portant sur les tarifs des services Eau et Assainissement, pour les prestations et frais divers

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération Arlysière qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu l'arrêté n°2017-025 du 17 janvier 2017 donnant délégation de fonctions à Monsieur Michel ROTA pour les affaires ayant trait à l'eau et l'assainissement de la CA Arlysière,

Considérant d'adapter les tarifs 2019 des services Eau et Assainissement, pour les prestations et frais divers,

#### **Décide**

**Article 1 :** Les tarifs des prestations et frais divers des services Eau et Assainissement sont modifiés. Les nouveaux tarifs sont indiqués en annexe de la présente décision. Ces tarifs remplacent les tarifs précédemment approuvés, à compter du 3 juin 2019.

**Article 2 :** Les autres tarifs restent inchangés.

**Article 3 :** Mme la Directrice des Services, M. le Directeur des Régies des Services Eau et Assainissement, Mmes et MM. les Régisseurs de recettes des services Eau et Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 31 mai 2019

Le Conseiller délégué

Michel ROTA

